

DEC192919DR15

Décision portant nomination de M. Christophe Delalande, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), dont le directeur est M. Eric Villenave ;

Vu la décision DEC170125INSU du 1^{er} février 2017 portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet aux fonctions de directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

Vu la décision DEC192189INSU du 17 octobre 2019 portant cessation de fonctions de Mme Marie-Lise Dubernet et nomination de M. Jacques Giraudeau aux fonctions de directeur de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Delalande, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMS2567 à compter du 8 novembre 2019 en remplacement de M. Pascal Calvat.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 08 novembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Jacques Giraudeau

